



DECLARATION DE L'INITIATIVE DE DEVELOPPEMENT DE L'INTOSAI AU SUJET DE LA MODIFICATION DU POSITIONNEMENT INSTITUTIONNEL DE L'INSTITUTION SUPERIEURE DE CONTROLE DES FINANCES PUBLIQUES DU TCHAD

L'Initiative de Développement de l'INTOSAI (IDI), ci-après représentée par l'Auditeur Général de Norvège, Président du Conseil d'Administration de l'Initiative de Développement de l'INTOSAI (IDI), exprime sa position à la suite de la modification du positionnement institutionnel de l'Institution Supérieure de Contrôle des Finances Publiques du Tchad et à la possible altération de son statut qui pourrait en résulter.

La présente déclaration fait suite à la promulgation, le 4 mai 2018, de la Constitution de la République du Tchad.

AU REGARD DE:

- La Déclaration de Lima sur les lignes directrices du contrôle des Finances Publiques ;
- La Déclaration de Mexico sur l'Indépendance des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques ;
- La résolution de l'Organisation des Nations Unies A/66/209 du 22 décembre 2011 relative à la promotion d'une administration publique efficace, transparente et sujette à la reddition des comptes en renforçant les Institutions supérieures de contrôle.

CONSIDERANT:

- Que les Institutions supérieures de contrôle des finances publiques ne peuvent remplir leur mandat de manière objective et efficace que si elles sont indépendantes de l'entité contrôlée et à l'abri d'influences extérieures, tel que stipulé par les Déclarations de Lima et de Mexico ;
- Que les Institutions supérieures de contrôle jouent un rôle essentiel dans la promotion d'une administration publique efficace, transparente et sujette à la reddition des comptes, qui favorise la réalisation des objectifs et des priorités de développement à l'échelle nationale ainsi que des objectifs de développement durable ;

- Le rôle croissant joué par l'Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques (INTOSAI) depuis sa création en 1953, dans l'édification d'un cadre pour le partage et la diffusion de connaissances, de normes et de bonnes pratiques en vue de renforcer à l'échelle internationale le contrôle externe des finances publiques, et d'améliorer durablement l'indépendance, les compétences professionnelles, la crédibilité et l'influence des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques (ISC) au bénéfice des citoyens dans les pays respectifs.
- Le caractère autonome, indépendant et apolitique de l'INTOSAI, ainsi que son statut spécial auprès du Conseil Economique et Social (ECOSOC) des Nations unies ;
- Le rôle actif de l'ancienne Cour des Comptes du Tchad au sein de l'Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques (INTOSAI), de l'Organisation Africaine des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques (AFROSAI), et du Conseil Régional de Formation des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques de l'Afrique Francophone Subsaharienne (CREFIAP) .

PRENANT ACTE:

- De l'adoption et de l'entrée en vigueur d'une nouvelle constitution au Tchad, à la suite de consultations menées avec différents corps de la société tchadienne sur la base d'un ambitieux projet de réforme des institutions visant à renforcer la démocratie et l'Etat de droit ;
- Du repositionnement subséquent de l'Institution Supérieure de Contrôle des Finances Publiques du Tchad dans le paysage institutionnel, son changement de dénomination, et sa réintégration au sein de la Cour Suprême aux côtés d'autres formations juridictionnelles.

L'INITIATIVE DE DEVELOPPMENT DE L'INTOSAI APPELE L'ATTENTION DES AUTORITES TCHADIENENS SUR LE FAIT QU'ELLE :

1. Exprime son inquiétude au regard de ce qui apparait, à la lumière des dispositions constitutionnelles, comme une rétrogradation de l'Institution Supérieure de Contrôle des Finances Publiques ;
2. Considère que cette évolution institutionnelle ne s'inscrit pas dans l'esprit des Déclarations de Lima et de Mexico, et qu'en l'absence de mesures d'accompagnement appropriées, elle serait de nature à remettre en cause les progrès réalisés par le Tchad dans l'édification d'un système de reddition des comptes publics transparent, efficace et fiable, soutenu par une Institution Supérieure de Contrôle indépendante ;

3. Encourage les plus hautes autorités tchadiennes à prendre les mesures appropriées permettant de garantir à la nouvelle ISC, au-delà ce repositionnement, un mandat suffisamment large, des ressources humaines, matérielles et financières suffisantes et appropriées pour la réalisation de ses missions, et les conditions fonctionnelles lui permettant, de manière professionnelle, indépendante et efficace, de réaliser les missions qui lui sont dévolues ;
4. Réaffirme son profond attachement aux idéaux d'indépendance des institutions supérieures de contrôle des Finances Publiques tels qu'édictés par les déclarations de Lima et de Mexico sus mentionnées, et réitèrent sa disponibilité à soutenir toute action de plaidoyer allant dans ce sens ;
5. Formule le vœu que le repositionnement de l'Institution Supérieure de Contrôle des Finances Publiques du Tchad et les mesures d'application qui s'en suivront au plan organique, constituent l'opportunité, grâce à la volonté des autorités compétentes et avec le soutien de ses divers partenaires techniques et financiers, de la doter au plan institutionnel, organisationnel et professionnel, des capacités lui permettant d'accomplir efficacement sa mission, pour le bien des citoyens.
6. Offre son soutien, en collaboration avec les autres acteurs de la communauté de l'INTOSAI, dans l'esprit de la devise de l'INTOSAI « l'expérience mutuelle profite à tous » et au regard de la vaste expérience accumulée au plan international, à toute initiative visant à doter la Chambre des Comptes d'un cadre institutionnel qui assurera sa conformité avec les principes des Déclarations de Lima et de Mexico.

La présente déclaration constitue un acte volontaire et non contraignant, sans statut juridique dans le pays d'accueil de l'Initiative de Développement de l'INTOSAI.

Fait à Oslo en Norvège, le 16 octobre 2018.



Per-Kristian Foss

Auditeur Général de Norvège

Président du Conseil d'Administration de l'IDI